

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27.07.2026

**L'an deux mille vingt-six
Le vingt-sept juillet à 20 H 00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21.07. 2026

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

	ECOIFFIER Nicolas	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	FERREIRA Elodie	ROUSSON Maud
BURNIER Frédérique	GAUDET Nathalie	SALMON Romain
CARRIER Nathalie	GERBET Valérie	VALLIER Victor
CORDIER Stéphanie		

ABSENTS (avec pouvoir) :

Monsieur ARONICA Mathieu a donné pouvoir à Monsieur BLANCHON Frédéric

Monsieur VIGNERON Pascal a donné pouvoir à Madame CORDIER Stéphanie

ABSENT (sans pouvoir) :

Madame LEPETIT Carole

Quorum atteint : le conseil est composé de 15 élus. 12 élus sont présents, 2 sont absents avec pouvoir, et 1 est absent sans pouvoir. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Personne extérieure : le correspondant presse

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas ECOIFFIER

L'ordre du jour est le suivant :

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

III - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.06.2026

IV - ADMINISTRATION

1. approbation du règlement intérieur du conseil municipal
2. personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs
3. proposition d'une liste de personnes au directeur des finances publiques préalable à la désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
4. incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

V - INTERCOMMUNALITE

1. convention de transfert d'arceaux vélos entre la communauté de communes et la commune
2. présentation du rapport d'activité 2025
3. désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. SIEVA : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (année civile 2025)

VII - DIVERS

I DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à Monsieur Nicolas ECOIFFIER d'être le secrétaire de séance. Celui-ci accepte la fonction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

II DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRIE

Signature de deux contrats avec la société Asepti'Air

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la signature de deux contrats avec la société Asepti'Air, relatifs au lessivage des surfaces et à la désinfection du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

III APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.06.2026

Aucun retour n'a été formulé concernant la proposition du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté) décide d'approuver le procès-verbal du 22.06.2026.

IV ADMINISTRATION

1. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Délibération n° 2026 / 39

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-8 relatif au règlement intérieur du conseil municipal

Vu la présentation du projet de règlement intérieur par Monsieur le Maire

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les règles relatives au fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables

Qu'il appartient au Conseil Municipal d'adopter son règlement intérieur

Après présentation du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, plusieurs propositions de modification sont formulées :

Article 1 : préciser que les réunions du Conseil Municipal ont lieu une fois par trimestre, à une date déterminée

Article 9 : supprimer le terme « suppléants »

Article 13 : remplacer « il » par « le Maire »

Article 18 : ajout de la mention relative à la bienveillance et à la sérénité des échanges

Article 20 : ajouter la mention « au plus tard 2 jours avant la séance », avant la mention « sauf s'ils acceptent une discussion immédiate »

Article 21 : vérifier la tournure du paragraphe 2

Chapitre II – article 2 : remplacer le terme « territoire » par Commune et le terme « entendre » par « comprendre »

Aucun retour complémentaire n'ayant été formulé sur ces propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté), approuve le règlement intérieur ainsi modifié.

2. Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° 2026 / 40

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code général de la fonction publique

Considérant qu'il convient de répondre aux besoins permanents du service périscolaire de la commune

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation, afin d'assurer les missions de surveillance du temps cantine et périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté) de créer, à compter 1er août 2026, un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, relevant de la catégorie C, à temps non complet annualisé, pour une durée de 12 heures 25 minutes hebdomadaires.

3. Proposition d'une liste de personnes au Directeur des finances publiques préalable à la désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération n° 2026 / 41

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs est instituée dans chaque commune.

A la suite des échanges intervenus avec la Direction Régionale des Finances Publiques du Rhône, il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération, afin de proposer une liste de contribuables conforme aux prescriptions réglementaires, en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

Il donne lecture du tableau des contribuables proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter la liste des contribuables comme présentée, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté)

4. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

Délibération n° 2026 / 42

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et de la procédure permettant l'acquisition de ces biens.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1123-1 et L.1123-2 ;

VU le code civil, et notamment l'article 713 ;

VU le procès-verbal d'abandon manifeste d'une parcelle du 1^{er} mars 1994

VU l'avis de publication du 1^{er} avril 1994

VU l'envoi aux 11 héritiers connus le 12 avril 1994, resté sans réponse

VU le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie du procès-verbal susvisé du 21 mars au 22 juin 1994

Considérant qu'aucun élément du dossier ne fait apparaître qu'une action ou qu'un événement concernant ce bien soit intervenu entre 1994 et 2025

VU l'enquête préalable effectuée par la commune, et notamment auprès du service de la publicité foncière de la Direction générale des finances publiques le 8 janvier 2026.

VU l'avis de la commission communale des impôts directs du 21 février 2026

VU l'arrêté n°2026.43 du 27 juillet 2026 constatant l'absence de maître d'un bien

Il expose que, la parcelle cadastrée section A n°421 d'une contenance de 2a 55ca est réputée appartenir à MM. BOUCHAUD DE BUSSY Jean, DE BOISSIEU Victor et DE CAUSSANS Vincent, décédés depuis plus de 30 ans ; que suite à ces décès, aucune formalité n'a été enregistrée à la publicité foncière.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée de constater la parcelle cadastrée section A n°421 d'une contenance de 2a 55ca remplit les conditions prévues par les textes susvisés, d'en décider l'incorporation dans le domaine communal et d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté) d'incorporer dans le domaine public de la commune la parcelle cadastrée section A n°421 d'une contenance de 2a 55ca, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

V INTERCOMMUNALITE

1. Convention de transfert d'arceaux vélos entre la communauté de communes et la commune

Délibération n° 2026 / 43

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la proposition de transfert d'arceaux à vélos entre les parties concernées

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de cette convention. Il est précisé que la mise à disposition et l'enlèvement de l'équipement interviendront le jeudi 30 juillet. L'installation des arceaux sera entièrement à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté) autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

2. Présentation du rapport d'activité 2025

Pas de remarque particulière de la part du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

3. Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération n° 2026 / 44

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant ses modalités de composition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale.

Il convient de désigner le représentant de la commune appelé à siéger au sein de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit deux pouvoirs (un membre est absent et non représenté) de désigner Monsieur Frédéric BLANCHON, Maire de la commune, en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

VI SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1 . SIEVA : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (année civile 2025)

Le rapport est présenté au Conseil Municipal. Aucune remarque particulière n'est formulée par les membres du Conseil.

Le rapport est consultable et mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

VII DIVERS

Néant.

COMPTES-RENDUS REUNIONS **INTERCOMMUNALITE- SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES**

Conseil communautaire : réunion du 24.06.2026

Syndicats :

SIVU DU BEAL : réunion du 26.06.2026

Présentation et examen du Compte Financier Unique. Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte le CFU.

SIEVA : réunion du 26.06.2026

Deux points ont été abordés :

- Adoption du compte de gestion et du compte administratif.
- Emission du rapport de la qualité de l'eau

Commission communication : réunion du 02.07.2026

Les travaux ont porté sur :

- La préparation du livret d'accueil des nouveaux habitants
- La création d'une newsletter (diffusion prévue courant septembre)

Commission urbanisme : réunion du 07.07.2026

Les points suivants ont notamment été abordés :

- Élection du vice-président de la commission. Monsieur Mathieu ARONICA est nommé.
- Présentation des statistiques 2025 et formation des nouveaux arrivants à la commission
- Présentation des dossiers urbanisme en instruction

Commission développement durable : réunion du 08.07.2026

La commission a procédé à l'élection de sa vice-présidente, Madame Stéphanie CORDIER.

Un recensement des idées et projets susceptibles d'être portés par la commission a également été réalisé.

Commission voirie / bâtiment : réunion du 08.07.2026

Les échanges ont porté notamment sur les bâtiments municipaux (étanchéité du bâtiment technique communal, cession et/ou réaménagement de différents bâtiments communaux.

Commission sport et loisirs : réunion du 20.07.2026

La commission a travaillé à la mise en place de l'organisation de la soirée « rosé nuit d'été », en lien avec la Confrérie.

Commission sentiers et embellissement : réunion du 21.07.2026

Monsieur Pascal PERRETON a été désigné vice-président de la commission.

Un rappel des actions déjà engagées a été effectué, notamment :

- Le nettoyage des chemins ruraux
- Le fleurissement de la commune
- L'optimisation des opérations de nettoyage, grâce à l'utilisation du matériel communal.

La commission a échangé également sur le projet à venir, notamment la décoration de fin d'année.

Conseil d'école : réunion du 23.07.2026

Les échanges ont porté sur :

- La confirmation de la répartition des différentes classes pour la rentrée scolaire.
- Les différentes problématiques techniques rencontrées au sein de l'école.

POUR INFORMATION

Prochaine réunion CCAS :

Mois en 2026	Date	Heures	Lieu
SEPTEMBRE	09.09.2026	14h30	Mairie

Prochaine réunion de Conseil Municipal :

Mois en 2026	Date	Heures	Lieu
SEPTEMBRE	28.09.2026	20h00	Mairie

Prochaines réunions à dater :

Commission communale	Date	Heure	Lieu
Communication	Lundi 24.08.2026	18h00	Mairie
Voirie / Bâtiments	Jeudi 27.08.2026	19h00	Mairie
Sports et Loisirs	Mardi 15.09.2026	19h00	Mairie
Embellissement	Mercredi 23.09.2026	19h00	Mairie

Fin de séance : 22h45

Ont approuvé et signé le présent procès-verbal :

Le Maire,

Frédéric BLANCHON



Le secrétaire de séance,

Nicolas ECOIFFIER

